Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Vignette Crit'Air : qui et comment circuler sur Avignon ?





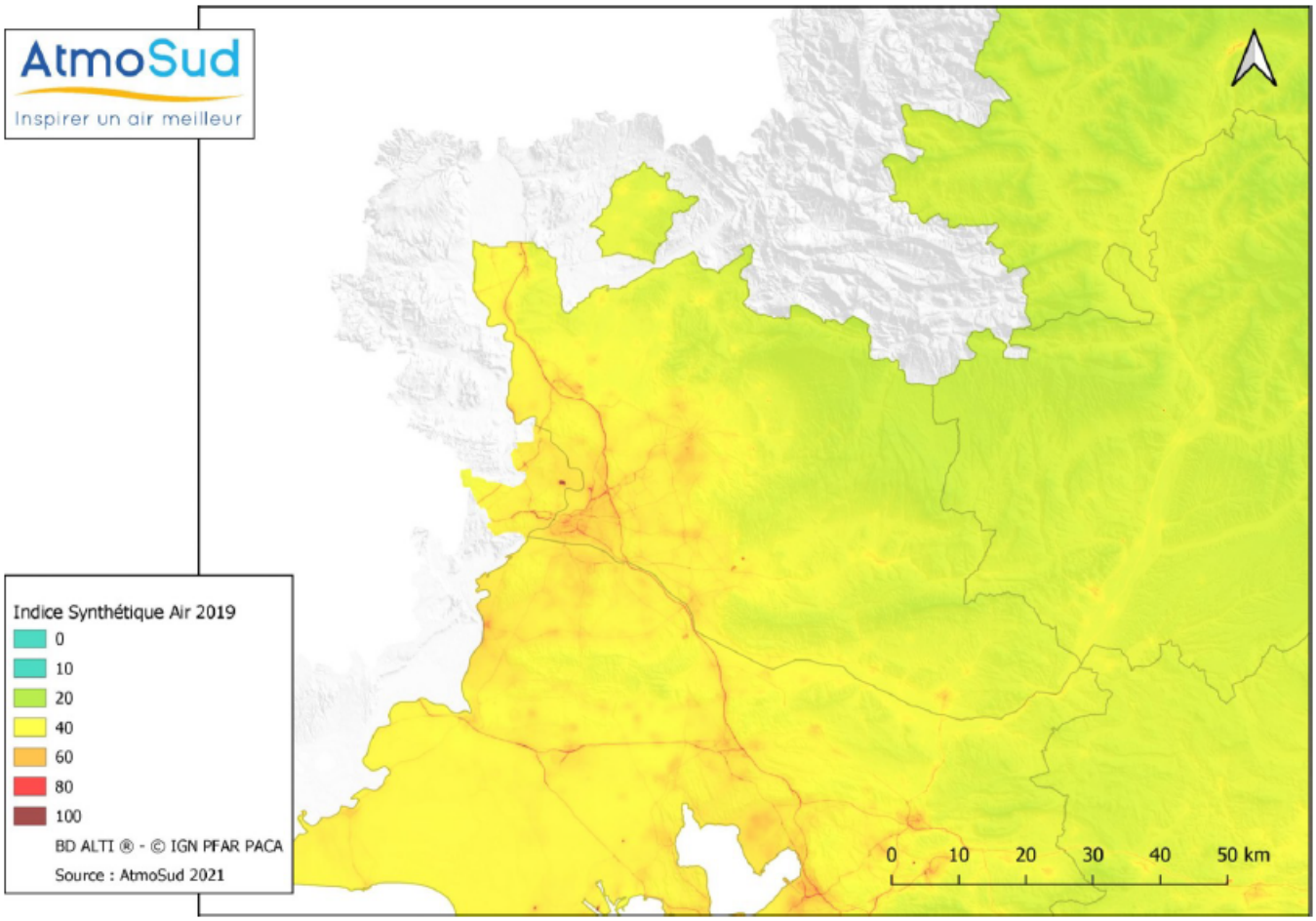
L'entrée en vigueur de la circulation différenciée dans le bassin de vie d'Avignon en cas d'épisode de pollution de l'air persistant va avoir un impact important sur la mobilité des habitants de l'agglomération de la cité des papes. Retour sur les conséquences pratiques pour les usagers.

Le préfet de Vaucluse vient d'annoncer le renforcement du dispositif d'urgence en cas d'épisode de pollution de l'air ambiant sur le département de Vaucluse et plus particulièrement la zone d'Avignon. L'objectif de cette mesure de santé publique est de réduire l'exposition de la population aux effets de la pollution atmosphérique, en particulier celle vivant à proximité immédiate des grands axes routiers.
En Vaucluse, on estime que 418 000 personnes sont exposées au dépassement de la ligne directrice de l'OMS (version 2021) pour les dioxydes d'azote NO2 et 459 000 personnes au dépassement pour les particules fines PM 10. Cette pollution étant principalement située dans l'agglomération d'Avignon et près des grands axes de circulation.
Concrètement, lorsque que le niveau de pollution atmosphérique sera trop élevé certain véhicules seront interdits de circuler dans un périmètre de 20 communes : 9 vauclusiennes (Avignon, Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Le Pontet, Morières-les-Avignon, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène et Velleron), 7 gardoises (Les Angles, Pujaut, Rochefort-du-Gard, Roquemaure,

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Sauveterre, Saze et Villeneuve-lès-Avignon) et 4 des Bouches-du-Rhône (Barbentane, Châteaurenard, Noves et Rognonas).



La carte ci-dessus synthétise, sur l'année 2019, les niveaux de concentration en polluants atmosphériques réglementés NO_2, PM_{10} et O_3.

Quand circuler ou non ?

Dans ce cadre, les véhicules légers équipés de vignette Crit'Air 4, 5 et non classés, et les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air 3, 4, 5 et non classés, ne pourront pas circuler entre 6h et 20h. Seuls les véhicules légers équipés de vignettes Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1, 2 et 3 ainsi que les poids-lourds équipés de vignettes Crit'Air de classe électrique ou hydrogène, 1 et 2 seront autorisés à circuler dans le périmètre. Egalement, tous les véhicules fonctionnant au GNV (Gaz naturel véhicule) sont dotés d'une vignette de niveau 1 et seront donc également autorisés à circuler lors des pics de pollution.

Par ailleurs, certains véhicules équipés d'une vignette Crit'Air 4 ou 5 (ou 3, 4 ou 5 pour les poids-lourds), pourront continuer à circuler (véhicules d'intérêt général, véhicules assurant du co-voiturage, véhicules

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

agricoles, transports de denrées périssables). Attention, chaque véhicule bénéficiaire de la dérogation devra être équipé de la vignette Crit'Air pour circuler, quel que soit le niveau Crit'Air auquel il est éligible.
A noter que la circulation différenciée ne s'applique pas aux véhicules circulant sur les portions des autoroutes A7 et A9 traversant le périmètre (pourtant générateurs de très importantes pollutions aux particules fines), ainsi que sur plusieurs axes routiers permettant de rejoindre un parking offrant un accès aux transports en commun.

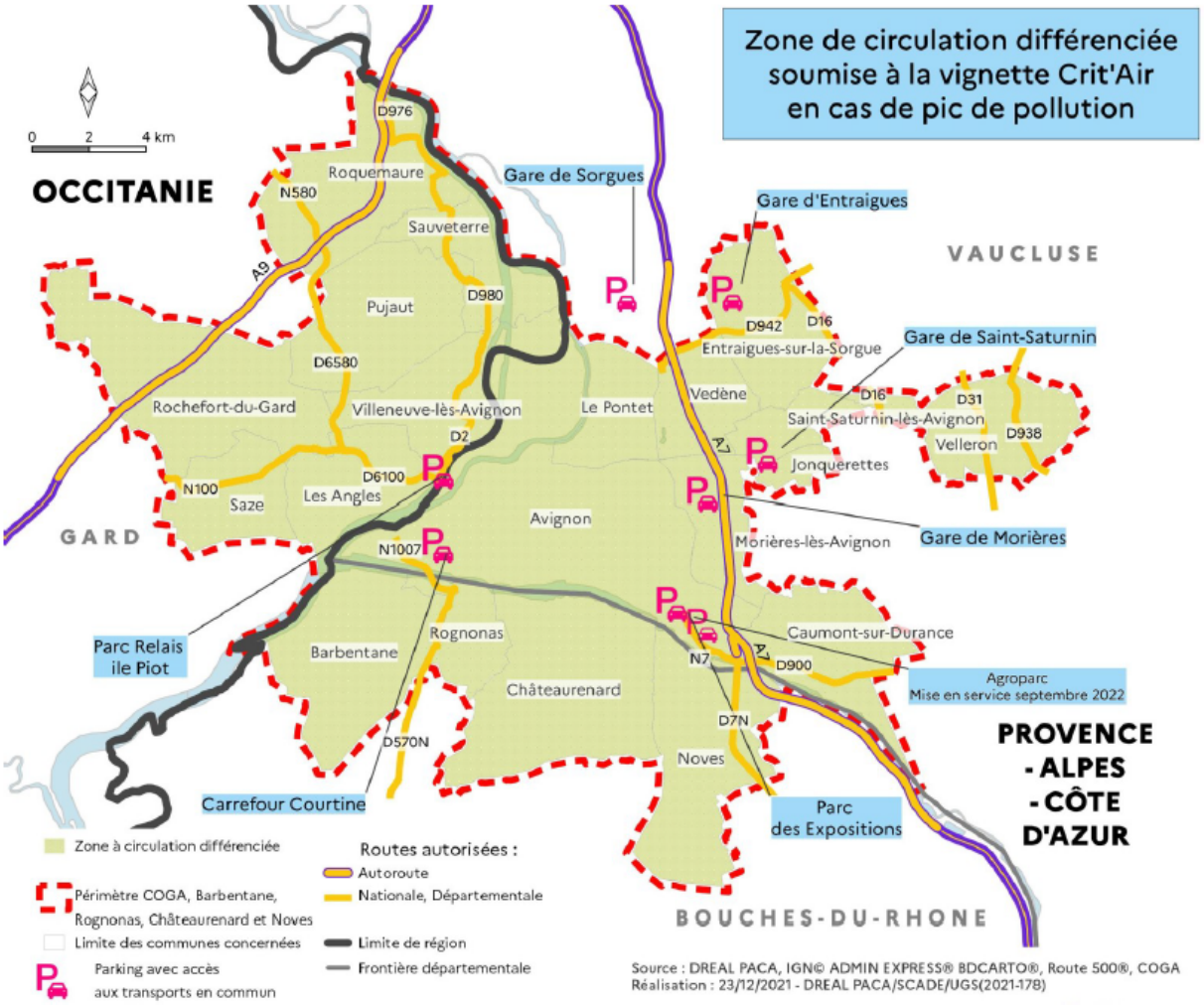
Amende de 68€ à 135€ et points de contrôles
Afin de faire respecter cette circulation différenciée lors des épisodes de pollution de l'air, 7 points de contrôle seront mis en place dans un premier temps par les forces de l'ordre. Ils seront situés :

– Rond-point D907 à Sorgues
– Rond-point A7 (grand giratoire de la zone commerciale – sortie A7 Avignon Nord)
– Rond-point 'Rossi' à Monteux
– Rond-point D28/D53 – Morières-lès-Avignon/Vedène (Intermarché)
– Rond-point D901 – Morières-lès-Avignon (maison Calvino)
– Rond-point sortie A7 Avignon Sud
– Grand carrefour D900-D973

Tous ces points permettront un retournement des véhicules si les critères ne sont pas remplis. Selon la préfecture de Vaucluse « la pédagogie sera de mise ». Toutefois, se déplacer dans le périmètre avec un véhicule non autorisé ou sans vignette sera passible d'une amende comprise entre 68€ à 135€.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Gratuité des transports au bout du 4e jour

Si les contrôles seront effectifs dès le premier jour de l'épisode de pollution, les Vitesses seront réduites de 20km/h sur toutes les routes du département (sans descendre en dessous de 70km/h). A partir du 4e jour et au-delà, mise en place d'une gratuité des transports en commun sur le Grand Avignon, incitation tarifaire sur les réseaux TER et cars régionaux assurés par la Région Sud-Paca.

Comment se procurer la vignette Crit'Air ?

Pour ceux qui ne disposent pas de cette vignette Crit'Air il faut se rendre sur le site www.certificat-air.gouv.fr pour se la faire délivrer par courrier (3,70€ envoi postal inclus).

« Cette vignette sera indispensable en cas d'épisode de pollution de l'air persistant », insiste les services de la préfecture de Vaucluse.

Pour être informé d'un épisode de pollution, il est possible de s'abonner aux alertes d'AtmoSud sur son site Web.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

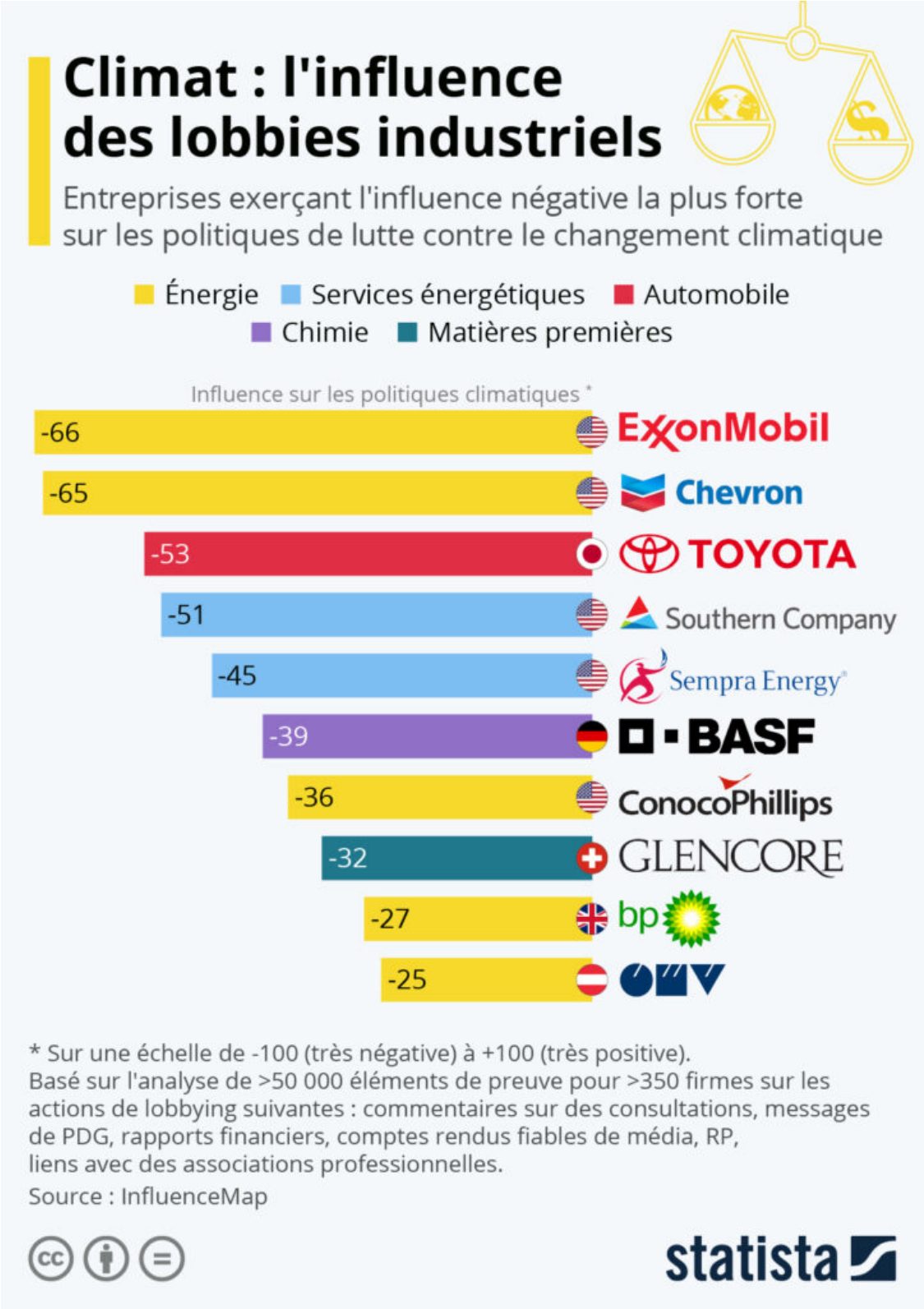
Ecrit par le 20 novembre 2026



Climat : l'influence des lobbies industriels

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

Un nouveau rapport du groupe de réflexion InfluenceMap dévoile les multinationales qui exercent l'influence la plus négative à l'encontre des politiques climatiques dans le monde. L'étude conclut que ces organisations utilisent des méthodes de lobbying « prolifiques et très sophistiquées » afin d'influencer les gouvernements sur leurs actions en matière de climat.

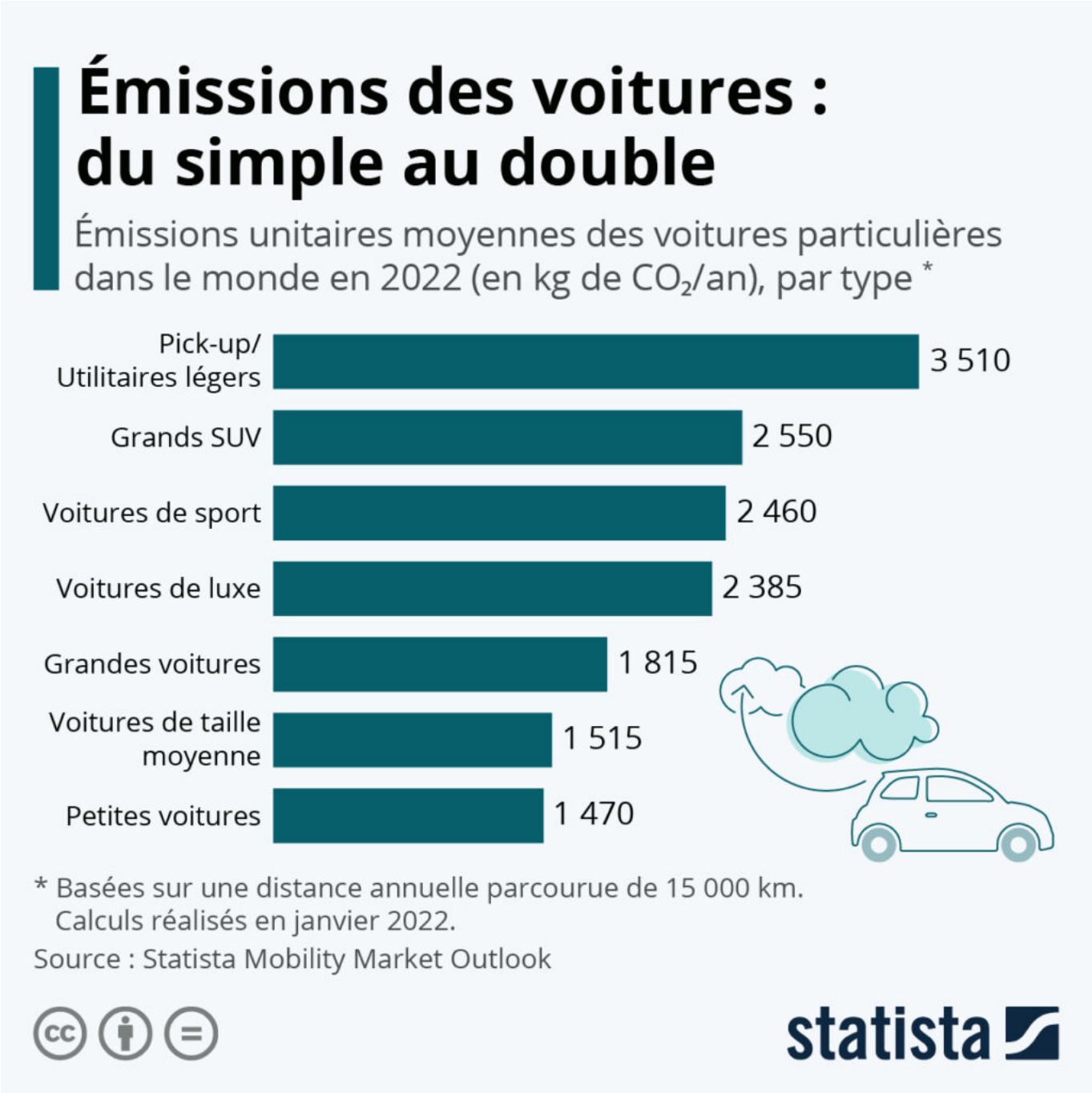
En tête de liste, on retrouve les géants américains de l'énergie ExxonMobil et Chevron qui, sur la base de l'analyse de plusieurs milliers d'éléments de preuve concernant plus de 350 firmes – dont des commentaires sur des consultations, messages de PDG, rapports financiers, comptes-rendus de médias et liens avec des associations – sont les entreprises qui feraient le plus d'entraves à la mise en place de politiques climatiques. Le constructeur automobile Toyota, qui a fait campagne contre les lois proposées pour remplacer progressivement les véhicules à combustion thermique en faveur de l'électrique, se classe au troisième rang, suivi par deux entreprises américaines du secteur des services énergétiques.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Combien de CO2 émet une voiture selon le type ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



À l'échelle mondiale, les émissions de CO_2 d'un véhicule de type pick-up sont en moyenne plus de deux fois plus élevées que celles d'une voiture de petite ou moyenne taille, ce qui représente une différence d'environ 2 000 kilogrammes de CO_2 par an (pour 15 000 km parcourus). Comme le montre notre graphique, les grands SUV et les voitures de sport font également partie des modèles qui rejettent le plus de dioxyde de carbone. Avec des ventes mondiales en hausse de 10 % en 2021, les SUV jouissent d'une

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

popularité croissante à travers le monde. En Europe, par exemple, leur part de marché a atteint 45,5 % l'année dernière (contre 40 % en 2020). Mais l'accent mis par les constructeurs sur ce type de véhicules pourrait toutefois être mis sous pression.

L'Union européenne a récemment établi des limites plus strictes pour les émissions des voitures particulières nouvellement immatriculées. Depuis 2021, le niveau a été fixé à 95 g de CO_2/km maximum pour l'ensemble du parc automobile en Europe. S'ils ne respectent pas cette nouvelle règle, les constructeurs s'exposent à une amende de 95€ par gramme dépassé (et véhicule vendu) et sont donc désormais fortement incités à produire des voitures plus sobres énergétiquement et moins polluantes. À noter qu'à partir de 2030, la limite d'émissions sera abaissée à 61,75 CO_2/km.

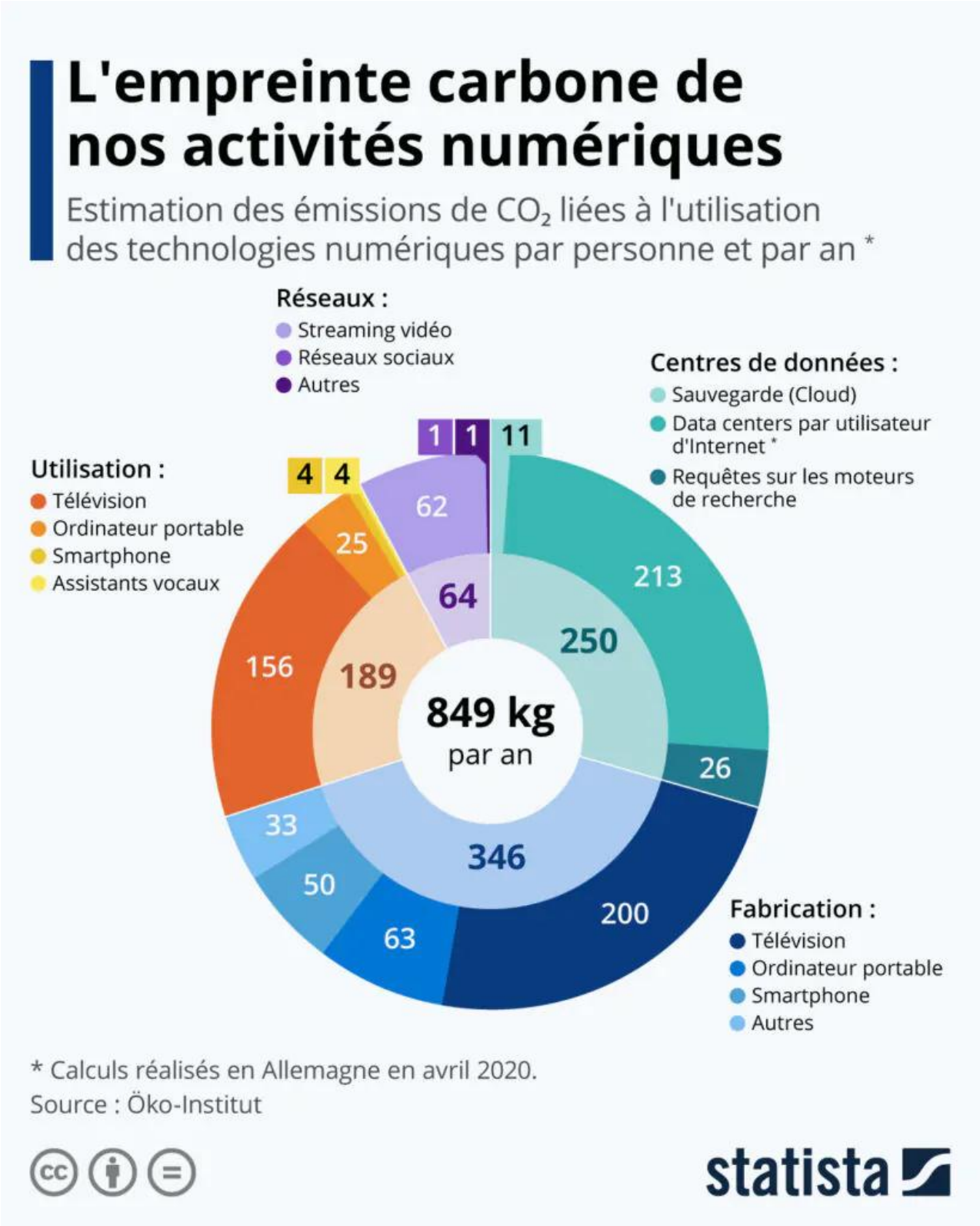
Les chiffres utilisés dans cette infographie sont tirées du Mobility Market Outlook de Statista, qui présente des données et des prévisions actualisées sur les marchés automobiles et les services de mobilité dans le monde entier.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

L'empreinte carbone de nos activités numériques

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

L'écosystème numérique serait, selon les études, responsable de 2 % à 4 % des émissions de gaz à effet de serre mondiales, soit jusqu'à près de deux fois plus que le transport aérien (avant le Covid-19). En France, un rapport publié au Sénat évalue l'empreinte carbone du numérique à 15 millions de tonnes d'équivalent CO2 par an, soit environ 2 % de l'ensemble des émissions nationales.

Notre infographie reprend une estimation détaillée de l'institut allemand de recherche sur l'environnement (Öko-Institut), qui a chiffré les émissions moyennes par personne pour différents postes. Il est important de noter que ces calculs ont été réalisés en Allemagne et que certaines données peuvent être influencées par des facteurs propres au pays, comme la nature du mix électrique pour les émissions liées à l'utilisation. Ils donnent toutefois un aperçu de la répartition de l'empreinte selon le type d'appareil et d'activités pour des populations ayant un niveau de vie et de consommation similaire.

Avec une part de 40 % dans le total des émissions selon l'Öko-Institut, la fabrication des appareils pèse à elle seule particulièrement lourd dans la balance. Les émissions liées à la production proviennent en particulier des produits chimiques utilisés pour l'extraction et le traitement des matières premières, ainsi que de l'énergie nécessaire à la fabrication des semi-conducteurs, composants essentiels de nos équipements électroniques. Les données présentées dans le graphique sont des valeurs moyennes annualisées, basées sur la durée de vie moyenne des appareils. D'après les estimations, la fabrication d'un grand téléviseur à écran plat émettrait par exemple 1 000 kilogrammes de CO2 (émissions absolues) et la production d'un ordinateur portable environ 250 kilogrammes.

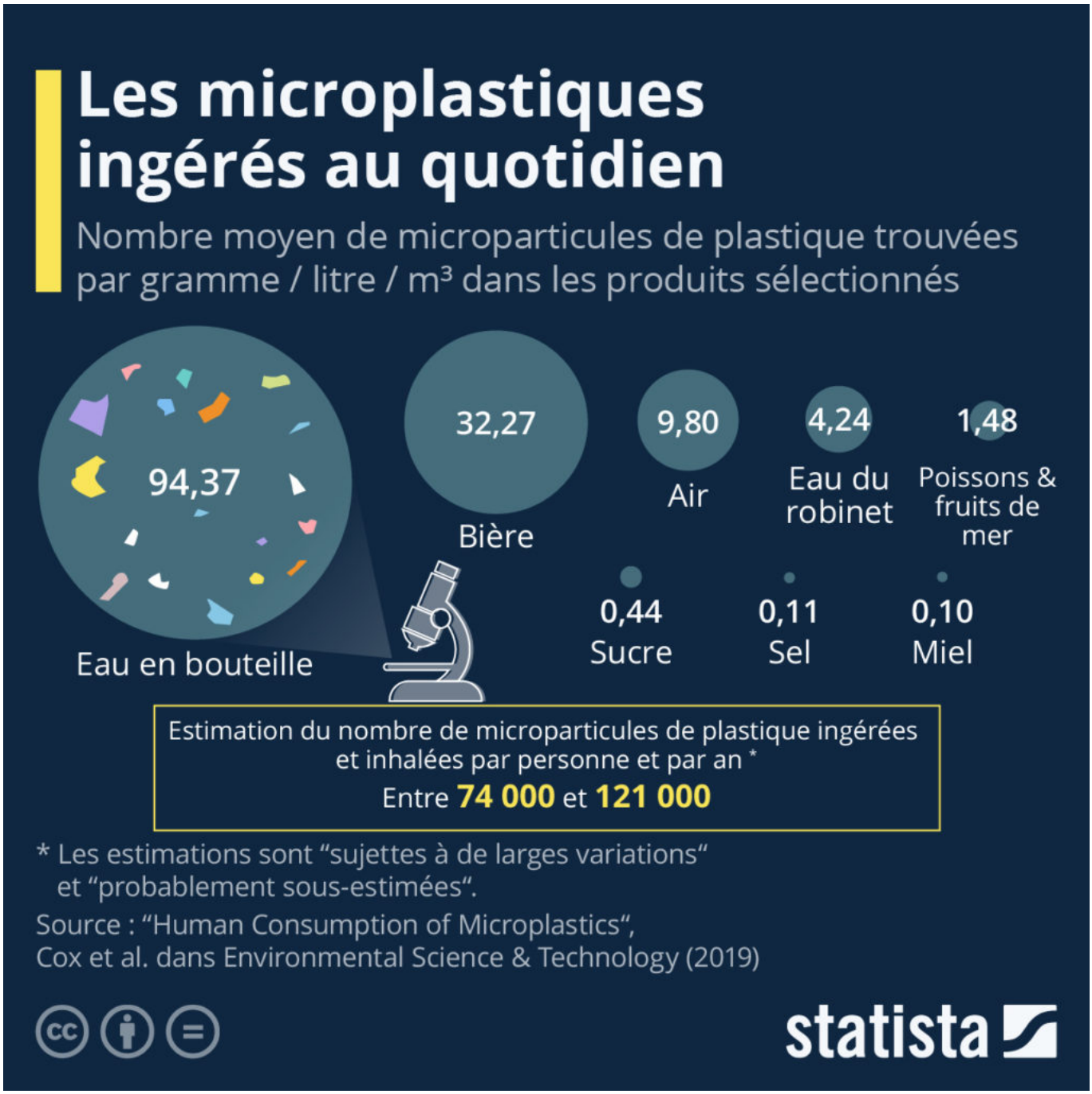
Les émissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation des appareils (environ 22 % du total) et au fonctionnement des centres de données (près de 30 %) sont quant à elles principalement dues à la consommation d'électricité. Celles-ci dépendent notamment du comportement des utilisateurs et de l'empreinte carbone de l'électricité consommée localement.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Les microplastiques ingérés au quotidien

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Des océans jusqu'aux sommets des montagnes, les microplastiques sont partout… Il n'est donc pas étonnant qu'ils finissent aussi leur course dans le corps humain. En moyenne, il est estimé qu'une personne ingère, boit et respire entre 74 000 et 121 000 microparticules de plastique chaque année – un chiffre considéré comme étant probablement sous-estimé par les chercheurs. L'étude intitulée « Human Consumption of Microplastics » (Consommation humaine de microplastiques) de Cox et al., publiée dans

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

la revue Environmental Science & Technology, s'est basée sur l'analyse de 26 études réalisées dans le monde entier pour calculer la quantité moyenne de microplastiques présents dans les produits de consommation courante.

Comme le montre notre infographie, la plus grande source connue de microplastiques qui pénètrent dans le corps humain est l'eau en bouteille. Sur la base de quatre études distinctes, le nombre moyen de particules trouvées par litre est de 94. La bière arrive en deuxième position, avec 32 particules par litre. Mais le résultat le plus alarmant sur l'ampleur de la pollution plastique concerne peut être bien l'élément qui arrive en troisième position, à savoir l'air respiré par l'homme. Sur la base de deux études, l'une menée en France et l'autre en Turquie, l'air ambiant contiendrait en moyenne près de 10 particules en suspension par m^3. À titre de référence, le guide des facteurs d'exposition de l'EPA indique qu'une personne âgée de 31 à 51 ans inhale en moyenne 16 m^3 par jour.

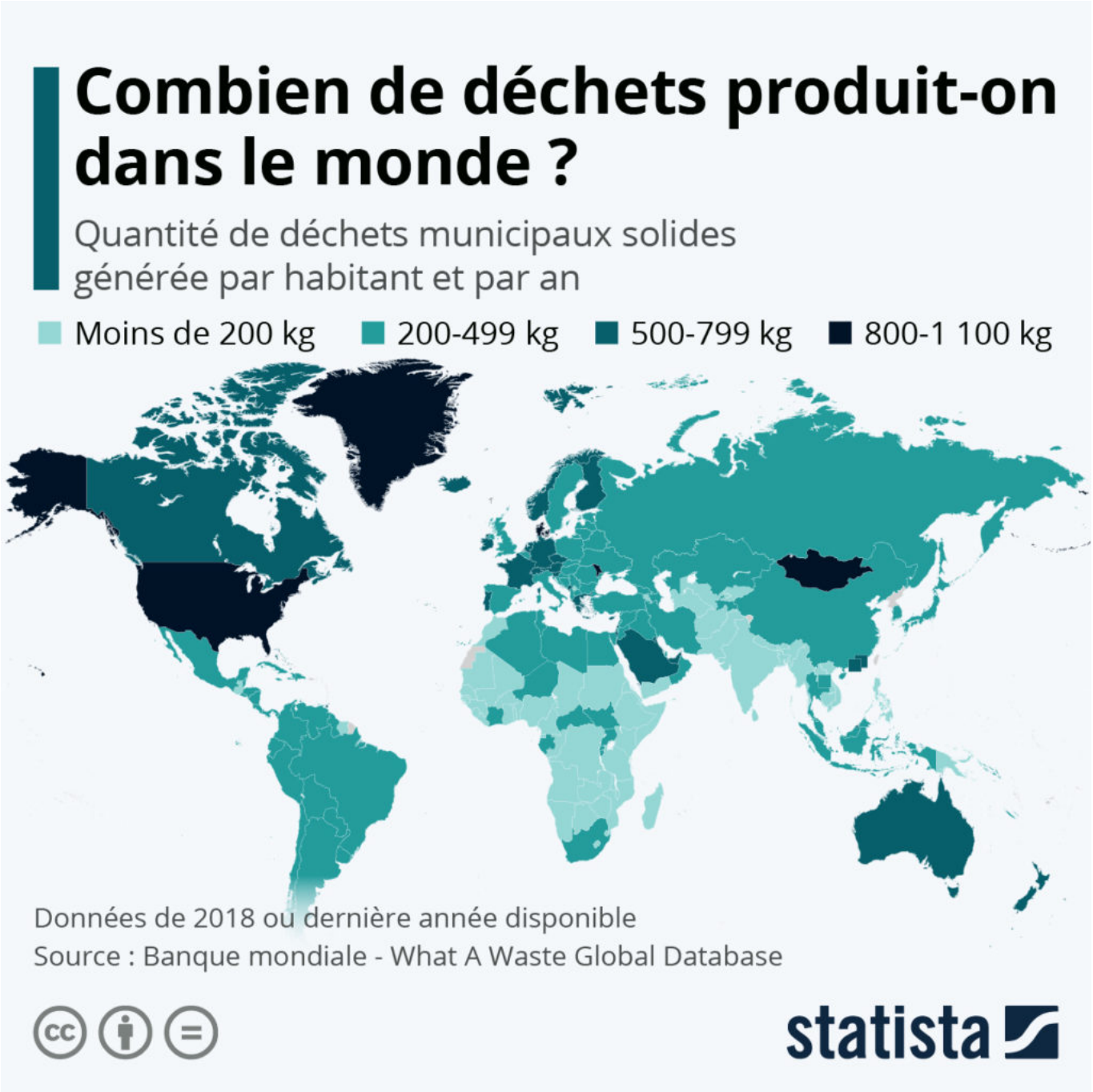
Les auteurs de l'étude précisent que si la fourchette communiquée sur le niveau d'ingestion par l'homme est réaliste, d'autres travaux sont toutefois nécessaires pour obtenir des estimations plus fines, tenant compte notamment des lieux de vie et des habitudes de consommation.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Combien de déchets produit-on dans le monde ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



L'humanité génère près de deux milliards de tonnes de déchets solides municipaux chaque année, soit suffisamment pour remplir 822 000 piscines olympiques. Ce type de déchets fait référence à ceux dont la gestion et l'élimination revient aux communes. Ils proviennent principalement des logements privés, des bureaux, des commerces et sont en grande partie générés dans les centres urbains et leurs zones d'influence.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

En valeur absolue, c'est la Chine qui produit le plus de déchets municipaux parmi tous les pays figurant dans la base de données de la Banque mondiale, avec 395 millions de tonnes par an, suivie par les États-Unis (265 millions de tonnes). Les États-Unis se classent toutefois bien plus haut si l'on regarde la quantité annuelle générée par habitant, avec environ 812 kg par résident américain, derrière Monaco, la Moldavie, la Mongolie, le Liechtenstein et le Danemark. En France, la quantité de déchets municipaux produite par habitant s'élève actuellement à 548 kg par an.

Le volume de déchets généré sur Terre est amené à augmenter à mesure que la population mondiale continue de croître et, surtout, devient plus riche et consomme davantage. Entre 2016 et 2050, la production mondiale de déchets devraient augmenter de 70 % selon la Banque mondiale.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Alerte à la pollution de l'air en Vaucluse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



La concentration en particules dans l'atmosphère en Vaucluse a atteint aujourd'hui vendredi 14 janvier le seuil d'information et recommandations prévu par les procédures préfectorales en cas d'épisode de pollution de l'air. Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air aux particules demain, le préfet de la zone de défense Sud, déclenche la procédure d'alerte relative à la pollution de l'air aux particules pour la journée du samedi 15 janvier 2022.

En conséquence, le préfet de Vaucluse décide la mise en œuvre des mesures d'urgence suivantes :

Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h.

Renforcement des contrôles sur route :
– contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
– contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
– contrôles de l'homologation des dispositifs d'échappements des véhicules par les forces de police et de gendarmerie ;

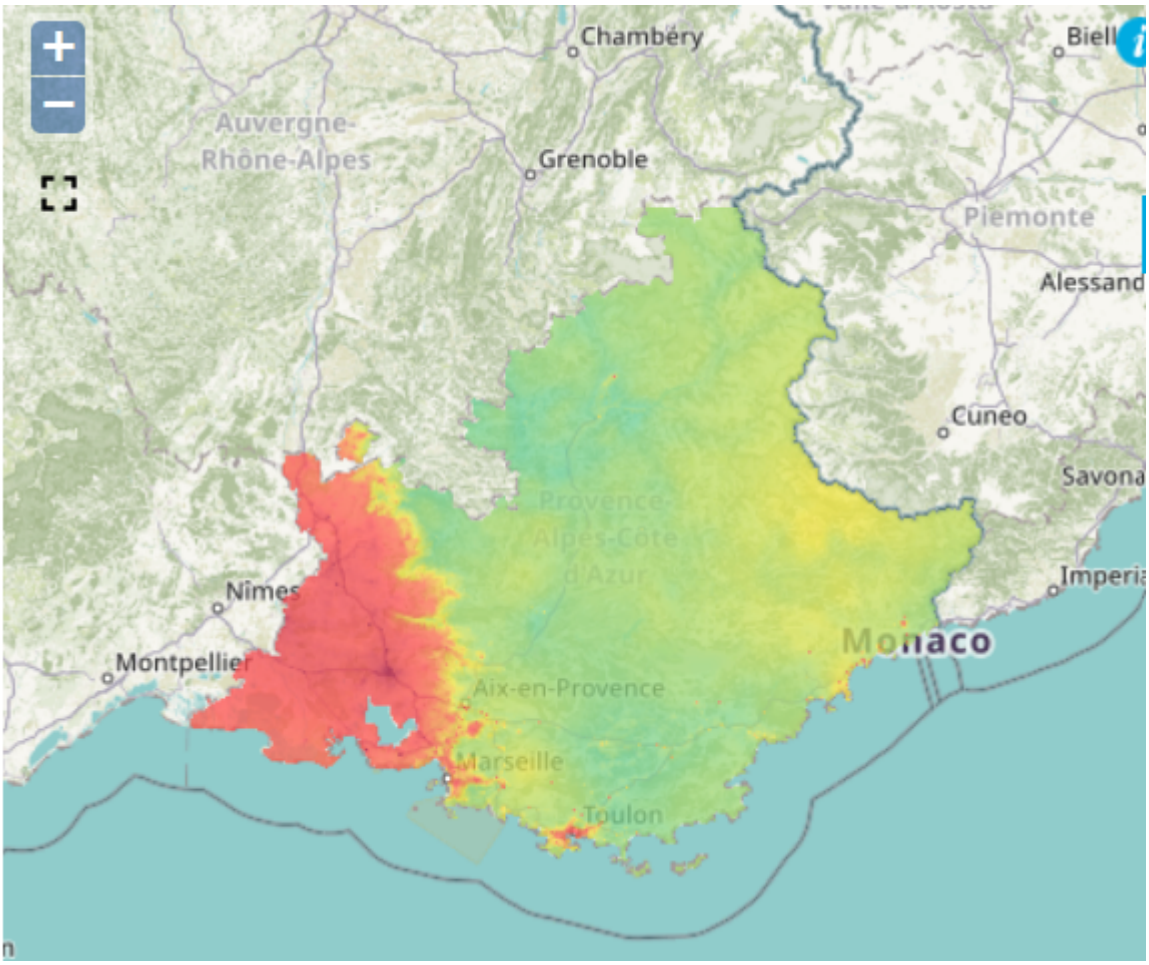
Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

– vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
– contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.

Renforcement des contrôles du respect des prescriptions ICPE.

Renforcement des contrôles liés à l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre



La procédure d'alerte est assortie des recommandations sanitaires et de comportement suivantes :
Pour protéger votre santé :
– Réduisez vos activités physiques et sportives intenses à l'extérieur ;
– En cas de gêne respiratoire ou cardiaque, prenez conseil auprès d'un professionnel de santé ;
– Si vous êtes sensible ou vulnérable, privilégiez les sorties les plus brèves, celles qui demandent le moins d'effort et évitez de sortir durant l'après-midi .

Pour aider à améliorer la qualité de l'air :

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

– Limitez vos déplacements privés et professionnels, ainsi que l'usage de véhicules automobiles en privilégiant le covoiturage et les transports en commun ;
– Privilégiez pour les trajets courts les modes de déplacements non polluants (marche à pied, vélo) ;
– Différez, si vous le pouvez, vos déplacements ;
– Respectez l'interdiction des brûlages à l'air libre ;
– Reportez les travaux d'entretien ou nettoyage nécessitant l'utilisation de solvants, peintures, vernis.

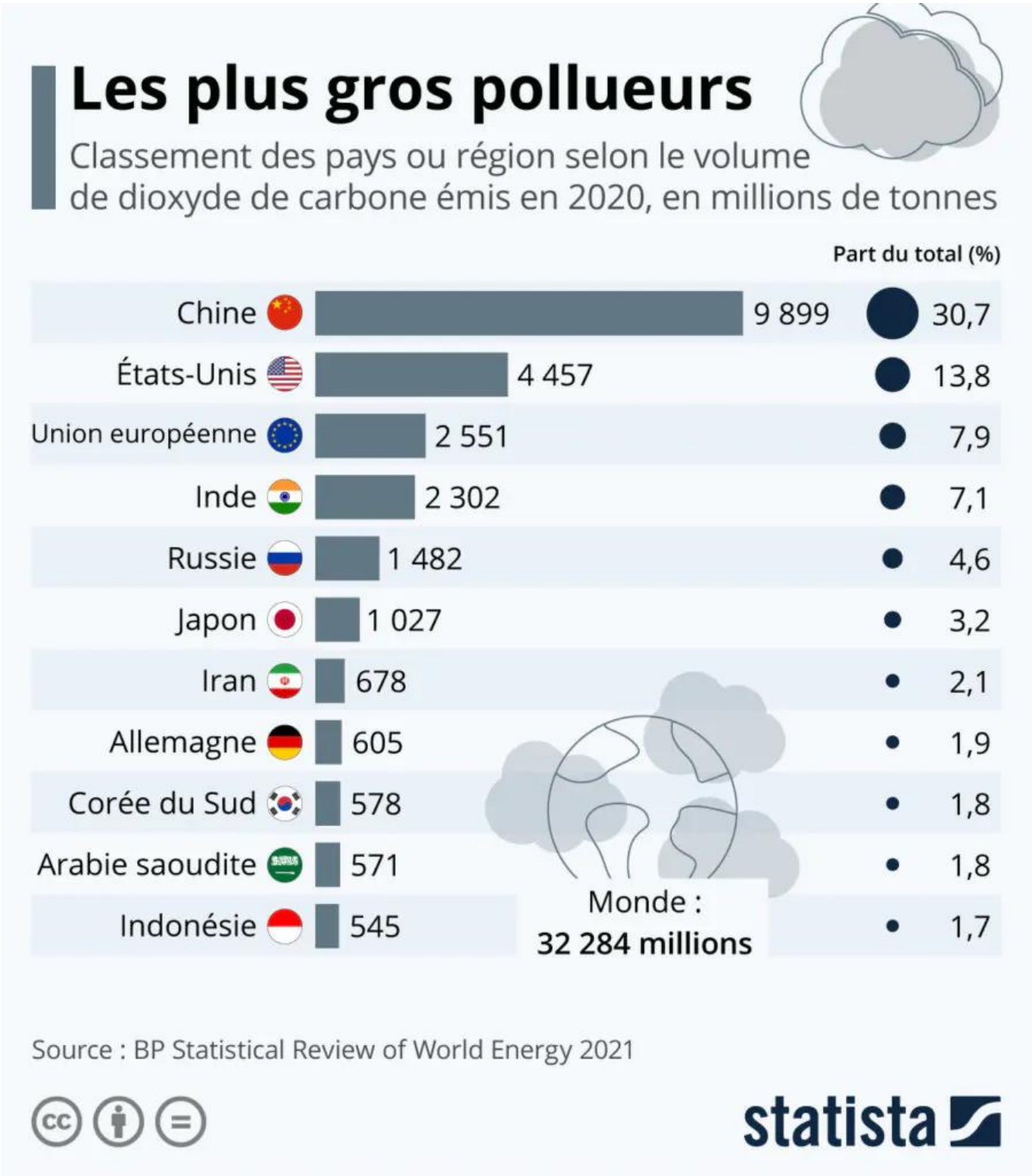
Pour toute information complémentaire :
– l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
– les recommandations sanitaires : http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement

---

Les plus gros pollueurs du monde

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026

L'une des principales causes du réchauffement climatique lié à l'activité humaine est le rejet de gaz à effet de serre dans l'atmosphère, dont le dioxyde de carbone est le premier représentant. Et bien que les émissions de CO2 aient diminué en 2020 en raison de la pandémie de coronavirus, il reste encore énormément d'effort à fournir dans cette direction.

L'un des enjeux de la COP26, qui a débuté dimanche à Glasgow, sera justement de définir les différentes échéances que les pays devront respecter pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Selon le président du sommet, Alok Sharma, cette conférence internationale représente « le dernier et le meilleur espoir » de parvenir à limiter le réchauffement de la planète à +1,5 °C. Pour parvenir à cet objectif ambitieux mais crucial, le Programme des Nations unies pour l'environnement estime qu'il sera nécessaire de réduire les émissions mondiales de CO2 de 7,6 % par an d'ici à 2030.

Notre infographie montre quels pays ou région ont émis le plus de dioxyde de carbone en 2020, des territoires qui coïncident notamment avec les plus peuplés de la planète. La Chine, qui abrite plus de 1,4 milliard d'habitants (soit un peu plus de 18 % de la population mondiale), a été responsable de 30,7 % des émissions mondiales l'année dernière, avec 9 899 millions de tonnes, selon le rapport annuel de BP sur l'énergie. Les États-Unis, qui ont réintégré l'Accord de Paris sur le climat en début d'année après leur retrait en 2020 sous Donald Trump, ont quant à eux rejeté 4 457 millions de tonnes, soit 13,8 % du total. En troisième position, on retrouve l'ensemble des pays de l'UE-27, avec 7,9 % du volume émis en 2020, soit un peu plus que l'Inde (7,1 %).

À noter que le classement des pays selon le niveau d'émissions ramenée à la taille de la population donne un résultat bien différent, l'Inde ayant par exemple une empreinte carbone par habitant bien plus faible que la plupart des autres pays industrialisés.

De Tristan Gaudiaut pour Statista

Pollution en Vaucluse, abaissement de 20 km/h des vitesses maximales

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 20 novembre 2026



Compte-tenu de la persistance de l'épisode de pollution de l'air par l'ozone, le préfet de la zone de défense Sud, a déclenché la procédure d'alerte relative à la pollution de l'air par l'ozone pour la journée de demain, vendredi 13 août 2021.

Le préfet de Vaucluse a décidé la mise en œuvre des mesures d'urgence suivantes :

• Abaissement de 20 km/h des vitesses maximales autorisées sur l'ensemble des voiries du département, sans toutefois descendre en dessous de 70 km/h.
• Renforcement des contrôles sur route :
– contrôles du respect des vitesses réglementaires sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
– contrôles antipollution des véhicules circulant sur la voie publique par les services concernés ;
– contrôles de l'homologation des dispositifs d'échappements des véhicules par les forces de police et de gendarmerie ;
– vérification des contrôles techniques obligatoires des véhicules circulant sur la voie publique par les forces de police et de gendarmerie ;
– contrôles de présence de matériels de débridage sur les cyclomoteurs.
• Renforcement des contrôles liés à l'interdiction de brûlage des déchets verts à l'air libre.

Ecrit par le 20 novembre 2026

Par ailleurs, le préfet appelle les automobilistes circulant sur le Grand Avignon et en périphérie à s'équiper de la vignette Crit'Air sans attendre : https://www.certificat-air.gouv.fr/.

Pour toute information complémentaire sur :
– l'évolution du pic de pollution : https://www.atmosud.org
– les recommandations sanitaires : http://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur

L.M.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !